

# Les étudiants du supérieur sont déboussolés

Le « décret Marcourt » qui réorganise l'enseignement supérieur en Communauté française n'en finit pas de faire des vagues. Des ajustements sont nécessaires, le ministre Marcourt (PS) vient d'en faire passer au gouvernement de la Communauté française, mais c'est loin de satisfaire les étudiants. Notamment ceux de l'Unécof, deuxième association étudiante en termes de représentativité. Selon sa vice-présidente, Opaline Meunier, les modifications apportées par le ministre sont nettement insuffisantes. L'Unécof a des revendications très précises.

## 4.000 ÉTUDIANTS

Appelons-le Arnaud. Il a terminé ses études de régent (3 ans) dans une haute école. Il a terminé ses stages, a réussi ses examens, mais il n'a pas rendu son travail de fin d'études, par manque de temps. Pas de problème pour lui, il a pu le présenter (et le réussir) en janvier. Depuis, il est en recherche d'emploi. « *Je n'ai rien dû payer* », nous dit-il. « *Maintenant, je suis sur le marché. Ce que j'espère, c'est pouvoir faire des remplacements.* »

Prenons maintenant Laurent, qui va terminer ses études de régent (toujours 3 ans), dans la même haute école, en août 2016. S'il veut prolonger, parce qu'il lui faut un peu plus de temps pour son travail de fin d'études, ou simplement pour repasser un examen en janvier, il ne pourra plus bénéficier de la « prolongation de session », qui permettait de ne payer que quelques frais administratifs. Il devra payer le minerval complet d'une année. Pis : même s'il est diplômé en janvier, il restera jusqu'en juin avec un statut d'étudiant et ne pourra chercher du travail, dénonce Opaline Meunier. « *Cela concerne 4.000 étudiants. C'est une situation absurde. Nous demandons au ministre de corriger ça.* »

Ce n'est pas la seule revendication des étudiants de l'Unécof. Certaines sont assez techniques, toutes concernent les difficultés rencontrées par les étudiants. Certains ne s'y retrouvent plus (pas plus que leurs parents). D'autres vivent des situations injustes. Comme ces étudiants en médecine ou en dentisterie.

« *Si ces étudiants (du premier bloc, soit les premières années) ne se présentent pas à un examen, même couverts par un certificat médical, ils reçoivent un zéro. Cette disposition va à l'encontre de ce qui est prévu pour les autres types d'études. Il faut que le ministre intervienne.* »

L'Unécof s'inquiète également des lenteurs prises par la réforme (imposée par l'Europe) des études d'infirmiers. Des études qui passeront de trois à quatre ans. Mais il reste beaucoup de questions, notamment sur le manque de places disponibles pour les stagiaires. ●

B.J.